

**OBJECTIF METIER & DEBOUCHES**

Justifier des compétences acquises pour occuper un poste d'ouvrier qualifié, d'ouvrier hautement qualifié ou d'entrepreneur agricole.

OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT DE FORMATION

Obtenir un diplôme permettant de valoriser l'expérience à de fins d'évolution ou de reconversion professionnelle (diplômes, titres ou certificats de formation professionnelle délivrés par le Ministère de l'agriculture,
Etre accompagné(e) pour rédiger son dossier de validation et pour préparer le ou les entretiens avec le jury, d'un titre ou certificat de formation professionnelle délivrés par le Ministère de l'agriculture

ORGANISATION

14 à 24 heures d'accompagnement à définir selon les besoins du candidat et ses modalités de financement

Dates fixées selon les demandes - Entrée sans délai autorisé

Information, orientation et positionnement des candidats
Accompagnement individuel ou collectif du candidat pour l'élaboration de son dossier
Préparation à l'entretien avec le jury selon la certification choisie
En cas de validation partielle :
Accompagnement complémentaire (post jury) dans la mise en œuvre des préconisations formulées par le jury
Préparation au second entretien avec le jury
Accompagnement possible à distance.
Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH, nous contacter.

MODALITÉS

Accompagnement selon le plan défini avant inscription.
Horaires sur rendez-vous
Adaptation possible de la formation (ACCEA) et bâtiments accessibles aux personnes en situation de handicap
Interventions et supports avec le référent en langue française.
 Suivi individuel
 Face à face pédagogique
 Pédagogie participative
 Etudes de cas
 Théoriques & Pratiques
 Alternance

Matériel et plateformes techniques du CFPPA
Fournitures scolaires fournies par l'intéressé
Emargement et contrôle d'assiduité
Présentiel et à distance. Le 1er et le dernier entretien sont toujours en présentiel. L'échelonnement des entretiens est établi en concertation avec le candidat cela peut aller de 3 à 6 mois.
Plaquette détaillée : consultable à consulter sur :
http://www.formagri33.com/epl/images/pdf/CFA_CFPPA/2021/doc_1_PLAQUETTE_ACCGT_VAE_v2.pdf

EFFECTIFS

4 à 8 entretiens individuels

AUTRES VOIES & POURSUITE POSSIBLE

cf. www.onisep.fr

LIEU & CONTACT

CFPPA de la Gironde Lycée Agricole Bordeaux
87 Av du Gl de Gaulle CS 90113 33290 Blanquefort
Contact : Catherine FRANCOIS : 05.56.35.61.10
Lieux : BLANQUEFORT-MONTAGNE
Contact DRAAF : Sabrina COTTEREAU :
05 49 03 11 78 / 07 61 64 46 06

VALIDATION & EVALUATION DE LA FORMATION

Tous diplômes, titre ou certificat de formation professionnelle délivrés par le Ministère de l'agriculture
Evaluation par enquête du niveau de satisfaction et de l'insertion

TAUX DE REUSSITE, INSERTION ET SATISFACTION DES STAGIAIRES

Consulter <https://cdfacppa33.com/>

PUBLIC

Tous publics quelque soit l'âge et le niveau de formation pouvant justifier d'un an d'expérience professionnelle dans le secteur de la certification visée

PRÉREQUIS & NIVEAU D'ENTRÉE

Demander la recevabilité à la DRAAF/SRFD . Rédiger le dossier de recevabilité (ressource :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10282>) : si le dossier est recevable, le candidat est inscrit au diplôme demandé et un dossier de validation lui est envoyé par la DRAAF.
L'accompagnateur du CFPPA propose une aide méthodologique pour décrire et analyser les activités du candidat et rédiger son dossier. Présenter son dossier au jury : 5 exemplaires version papier et 1 en numérique version PDF à envoyer à la DRAAF.
Présentation au passage pour l'obtention du diplôme

MODALITÉS D'INSCRIPTION & D'ADMISSION EN FORMATION

Inscription sur dossier complet et acceptation du règlement intérieur.
Complétude fiche d'inscription
Sur accord de recevabilité du candidat.
dossier de candidature
contrat d'accompagnement

MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

Conserve son statut.
Selon le financement de l'accompagnement. état de présence et assiduité adressé au financeur

COUT

L'action de VAE est imputable dans le cadre du budget de formation de l'entreprise, financé par son Opérateur de Compétences (OPCO), en sollicitant une aide financière auprès de son conseiller emploi (Pôle emploi, ...) ou à la charge du candidat si celui-ci ne souhaite pas en informer son employeur et réaliser la démarche hors temps de travail, en utilisant son compte CPF.